

Objet :	INDICE DE CUISSON
Décision de QUALICOAT :	Décision n°8/CT 22.05.13
Date de validation :	24 novembre 2016
Date d'application :	1 ^{er} janvier 2017
Modifications des Directives :	<ul style="list-style-type: none">• Définition dans le Chapitre 1. Considérations générales (Terminologie)• Ajout d'une phrase Section 3.7.2 Cuisson

1. Considérations générales

TERMINOLOGIE

[...]

Traitement en continu : Une ligne de production où les pièces sont prétraitées, peintes et cuites sans traitement intermédiaire.

Indice de cuisson : Valeur numérique qui quantifie le degré de polymérisation du revêtement à partir du profil de température sur pièce et l'abaque de cuisson du fournisseur de peinture.

[...]

3.7.2 Cuisson

La ligne de laquage doit disposer d'une chambre de séchage et d'une chambre de cuisson. En cas de four combiné (bi-fonctionnel), un système efficace de contrôle de la température et du temps sera mis en place afin de garantir le respect des conditions recommandées par le fournisseur.

Entre la cabine d'application de peinture et le four, la chaîne doit être exempte de souillure.

Tous les revêtements doivent être cuits sans attente après l'application. Le four doit amener les pièces métalliques à la température requise et les y maintenir pendant le temps prescrit.

Les températures du métal et la durée de cuisson doivent être conformes aux valeurs recommandées par le fournisseur de peinture. Si le laqueur utilise un calcul de l'indice de cuisson, la valeur doit respecter les recommandations de son fournisseur de peinture.

[...]